

**Réponse du Canada au Questionnaire à l'intention des gouvernements
concernant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action
de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale (2000)**

**En vue de l'examen et des évaluations au niveau régional à l'occasion du
quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme
d'action de Beijing en 2010**

Les femmes au Canada

Il y a beaucoup de faits encourageants en ce qui concerne la place des femmes dans la société canadienne. Par exemple, le taux de scolarisation et le taux d'activité des femmes sur le marché du travail ont augmenté de façon notable, tandis que le taux de pauvreté a diminué radicalement chez les femmes âgées.

L'accroissement du taux d'activité des femmes sur le marché du travail est l'une des tendances les plus significatives des dernières décennies au Canada.

- Le taux d'emploi et le taux d'activité des Canadiennes ont atteint des niveaux sans précédent et se rapprochent de ceux des hommes¹. En 2007, ils étaient les plus élevés du G7 pour les femmes de 15 à 64 ans et se classaient au sixième rang parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le taux de chômage des Canadiennes avoisine le plancher atteint il y a 30 ans et il est inférieur au taux de chômage des Canadiens.
- De plus, les femmes ont aussi accru de manière notable leur représentation dans un vaste éventail de domaines d'emploi, et elles sont désormais majoritaires dans des domaines tels que la médecine et la dentisterie, ainsi que dans les professions financières et les affaires².
- Le taux d'inscription des femmes aux études universitaires est supérieur à celui des hommes, et il continue d'augmenter. Les femmes constituaient près de 60 p. 100 de la population étudiante au premier cycle en 2006 et, en 2005, près de 46 p. 100 des doctorats ont été décernés à des femmes, comparativement à près de 43 p. 100 l'année précédente³.
- Les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire à des programmes d'études traditionnellement masculins. En 2003, les femmes représentaient la moitié de la promotion des écoles de droit et elles étaient en majorité parmi celle

¹ *Enquête sur la population active.*

² Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone, *Femmes au Canada : une mise à jour du chapitre sur le travail*, n° 89F0133XIF au catalogue, 2006 (publié en avril 2007).

³ Statistique Canada, *Les diplômés du doctorat au Canada : Résultats de l'Enquête auprès des titulaires d'un doctorat, 2004-2005*, n° 81-595-M au catalogue [en ligne : www.statcan.ca/francais/research/81-595-MIF/81-595-MIF2008067.htm], 2008.

des écoles de médecine⁴.

- L'écart salarial entre les sexes continue de rétrécir au Canada. Pour chaque dollar gagné par les hommes, à l'heure, les femmes ont gagné 84 cents en 2007⁵, soit une augmentation de 2 p. 100 par rapport à 2002⁶.
- La proportion de femmes à faible revenu n'était plus que de 10,9 p. 100 en 2006. Elle demeure néanmoins légèrement plus élevée que celle des hommes à faible revenu. C'est parmi les femmes âgées (65 ans et plus) que l'amélioration est la plus marquée dans l'ensemble.
- Le nombre de femmes à la Chambre des communes a augmenté progressivement. Actuellement, les femmes occupent 69 des 307 sièges, soit le plus grand nombre jamais atteint. Actuellement, les femmes occupent 35 des 103 sièges du Sénat du Canada. Deux sièges sont vacants. Onze (11) des 38 membres du Cabinet sont des femmes. Il s'agit de la plus grande proportion jamais atteinte.
- La grande majorité des femmes qui vivent à la maison décrivent leur état de santé général en des termes positifs. Quatre-vingt-huit p. 100 de la population féminine de 12 ans et plus déclaré être en excellente (22 p. 100), très bonne (36 p. 100) ou bonne (30 p. 100) santé. Cependant, 12 p. 100 des femmes ont indiqué que leur santé était passable ou mauvaise.⁷

Le Canada est fier de ces résultats positifs atteints par les femmes au Canada, mais il reconnaît aussi qu'il persiste des défis. Par exemple :

- Les Canadiennes demeurent fortement surreprésentées dans les emplois faiblement rémunérés et atypiques, et l'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes persiste, peu importe le groupe d'âge ou le groupe professionnel : si l'on tient compte du salaire horaire, les femmes ont touché en moyenne un revenu équivalant à 84 p. 100 de celui des hommes en 2007.⁸ C'est dans le secteur des emplois de col bleu que l'écart était le plus grand (les femmes ont touché 68 cents pour chaque dollar gagné par les hommes), et c'est dans celui des emplois dominés par des femmes qu'il y avait le plus d'équité (p. ex., la proportion était de 98,3 p. 100 dans le secteur de la santé).⁹
- Le fait que les femmes gagnent moins que les hommes pendant leur vie active signifie qu'elles accumulent moins d'économies, de sorte qu'elles continuent d'être surreprésentées (53 p. 100) parmi les personnes à faible revenu au Canada. Certains groupes sont particulièrement vulnérables : 36 p. 100 des femmes

⁴ Coates et Keen, « Snail Males: Why are men falling behind in universities while women speed ahead? », 2007.

⁵ Statistique Canada, *Enquête sur la population active* [en ligne : www.statcan.ca/francais/freepub/71-001-XIF/71-001-XIF2008007.htm], 2008.

⁶ Id.

⁷ *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe (2005), cinquième édition*. Ottawa : Statistique Canada, 2006.

⁸ *Enquête sur la population active – 2007*.

⁹ Ibid.

autochtones, 23 p. 100 des immigrantes et 26 p. 100 des femmes ayant une déficience font partie d'un ménage à faible revenu. En 2003, 38 p. 100 des familles monoparentales dirigées par une femme touchaient un faible revenu, ce qui englobait 43 p. 100 des enfants faisant partie d'une famille à faible revenu.¹⁰

- Bien que le taux de violence diminue dans de nombreux secteurs, les femmes demeurent plus susceptibles que les hommes d'être victimes de certains types de crimes violents, y compris les formes les plus graves de violence conjugale, les homicides conjugaux, les agressions sexuelles et le harcèlement criminel.¹¹
- Pendant la période de neuf ans allant de 1998 à 2006, le nombre de cas de violence conjugale signalés à la police a diminué de façon constante. En 2006, plus de 38 000 cas de violence conjugale ont été signalés à la police dans l'ensemble du Canada, ce qui représente environ 15 p. 100 des cas de violence signalés à la police. Dans l'ensemble des provinces et territoires, les femmes demeurent les personnes les plus susceptibles d'être les victimes des actes de violence conjugale signalés à la police, représentant 83 p. 100 des victimes.¹² Selon l'Enquête sur les maisons d'hébergement 2005-2006, du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, on a enregistré environ 106 000 admissions de femmes et d'enfants dans les refuges pour femmes victimes de violence du Canada.¹³
- En 2006, 56 femmes ont été tuées par leur partenaire, comparativement à 22 hommes. Il faut toutefois prendre note que le taux d'homicides conjugaux, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, a régressé au cours des 30 années allant de 1977 à 2006. Pendant cette période, le taux d'homicides conjugaux dont les victimes étaient des femmes était de trois à cinq fois supérieur au taux d'homicides conjugaux dont les victimes étaient des hommes. Au cours de la décennie allant de 1997 à 2006, le taux d'homicides conjugaux commis au moyen d'une arme à feu a diminué de près de 50 p. 100.¹⁴
- C'est chez les jeunes femmes que la violence fait le plus de victimes. De 1997 à 2006, la proportion de jeunes femmes (âgées de 15 à 24 ans) victimes d'homicide était près de trois fois supérieure à celle des femmes victimes d'homicide conjugal. Le taux de voies de fait subies aux mains de membres de la famille était légèrement plus élevé chez les filles (âgées de moins de 18 ans) que chez les garçons, et le taux d'agressions sexuelles subies aux mains de membres de la famille était quatre fois plus élevé chez les filles que chez les garçons.¹⁵
- Les taux d'agressions sexuelles sont demeurés constants entre 1999 et 2004, mais le nombre de cas consigné par la police a diminué depuis 1993. Les types les plus

¹⁰ *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe (2005), cinquième édition.* Ottawa : Statistique Canada, 2006.

¹¹ *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006.* Ottawa : Statistique Canada, 2006. (Étude commandée par les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine.)

¹² *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2008.* Ottawa : Statistique Canada, 2008.

¹³ *Enquête sur les maisons d'hébergement 2005-2006.* Ottawa : Statistique Canada, 2007.

¹⁴ *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2008.*

¹⁵ *Ibid.*

graves d'agressions sexuelles ont connu une diminution plus marquée. Cependant, d'après les enquêtes sur la victimisation, moins de 10 p. 100 des cas d'agression sexuelle sont signalés à la police.¹⁶

- Certains groupes de Canadiennes sont particulièrement vulnérables. En ce qui concerne les homicides conjugaux, le taux chez les femmes autochtones est plus de huit fois supérieur au taux chez les autres femmes. Les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles que les autres femmes d'être victimes de violence conjugale. Les femmes vivant au Nunavut, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (qu'elles soient autochtones ou non) sont davantage victimes de violence conjugale, d'agression sexuelle et d'homicide que celles qui résident dans les provinces.¹⁷
- Au Canada, c'est en tant que victimes d'un crime que les femmes entrent habituellement en contact avec le système de justice pénale. Seule une petite proportion de la population carcérale est constituée de femmes : environ 5 p. 100 dans les pénitenciers fédéraux. Bien que les Autochtones ne constituent qu'environ 3 p. 100 de la population canadienne, plus de 30 p. 100 des femmes servant une peine d'emprisonnement dans un pénitencier fédéral sont d'origine autochtone.
- Malgré une importante augmentation de leur participation, les femmes demeurent largement sous-représentées dans les postes de direction et de décision des organismes sportifs à l'échelle locale, nationale et internationale.

Réalisations

Les gouvernements du Canada continuent de s'efforcer d'améliorer la vie des Canadiennes, par exemple grâce à des programmes ciblés visant à accroître leur participation au marché du travail, à réduire leur taux de pauvreté et à éliminer l'important problème de la violence faite aux femmes.

Prospérité économique

- En ce qui a trait à la prospérité économique, le Canada reconnaît que les femmes constituent un important moteur de l'économie. Le Canada a adopté des mesures afin de remédier à certaines lacunes observées à ce chapitre chez les femmes. Il a notamment déployé des efforts afin d'améliorer le soutien offert aux familles avec des enfants, par exemple : nous avons instauré et amélioré progressivement la Prestation fiscale canadienne pour enfants, y compris le supplément de la Prestation nationale pour enfants qui est offert aux familles à faible revenu avec des enfants. La Prestation nationale pour enfants est une initiative des

¹⁶ *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006.*

¹⁷ *Ibid.*

gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que des Premières nations, et elle prévoit un soutien du revenu et d'autres formes d'aide. Depuis notre dernier rapport, la valeur de ces prestations a continué d'augmenter. Le plus récent Rapport d'étape fédéral-provincial-territorial, paru en 2006 et intitulé *La Prestation nationale pour enfants*, révélait que cette prestation a empêché 59 000 familles et 125 000 enfants de compter parmi les familles à faible revenu en 2004, ce qui représente une réduction de 12,1 p. 100 des familles à faible revenu. En outre, le nombre de familles monoparentales à faible revenu a pu être réduit de 9,5 p. 100 grâce à la Prestation nationale pour enfants^{18,19}.

- Dans les dernières années, le Canada a aussi investi afin d'alléger le fardeau fiscal des familles qui travaillent et de leur offrir un choix en matière de garde d'enfants. Cela comprend l'instauration de la Prestation fiscale pour le revenu de travail, un nouveau crédit d'impôt remboursable qui incite les contribuables à plus faible revenu à entrer ou à demeurer sur le marché du travail. Jumelés à la solide croissance de l'économie nationale, les investissements effectués par le Canada au cours des dernières années produisent des résultats : le pourcentage d'enfants appartenant à une famille à faible revenu a été ramené de 18,6 p. 100 en 1996 à 11,3 p. 100 en 2006.
- Le Canada vise aussi à faciliter la participation des femmes au marché du travail par des programmes comme la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, la Stratégie emploi jeunesse et la Stratégie des métiers et de l'apprentissage. Ces programmes continuent d'aider les femmes à trouver et à conserver un emploi. Par exemple, la participation des femmes au sein des corps de métiers non traditionnels a augmenté de 77 p. 100 depuis l'an 2000.
- Des efforts sont également déployés à l'échelle provinciale et territoriale afin de lutter contre la pauvreté. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a investi dans une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté. L'un des cinq objectifs de cette stratégie est de hausser le revenu du travail. Le gouvernement provincial investit dans des initiatives qui permettent aux prestataires du soutien du revenu, aux travailleuses et aux travailleurs marginalisés, aux personnes handicapées et à d'autres travailleuses et travailleurs à faible revenu, d'effectuer une transition réussie à l'emploi, de travailler pendant un plus grand nombre d'heures, d'accroître leurs compétences et leurs revenus ainsi que de conserver un emploi à long terme. Au Québec, le bilan de la troisième année du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale découlant de la législation adoptée dans ce domaine en 2002 indique que les investissements, d'abord estimés à 2,5 milliards de dollars dans le budget 2004-2005, atteindront, d'ici 2008-2009, plus de 3,3 milliards de dollars pour les cinq années prévues au Plan. Les mesures implantées ont permis d'améliorer de

¹⁸ « Un rapport démontre que la Prestation nationale pour enfants améliore la situation des familles à faible revenu avec enfants », communiqué [en ligne : www.nationalchildbenefit.ca/ncb/080613_f.shtml], juin 2008.

¹⁹ Rapport d'étape — Prestation nationale pour enfants [en ligne : www.nationalchildbenefit.ca/ncb/Progress_Reports/2006/pdf/pne_rapport_etape_2006.pdf], 2006.

façon notable les conditions de vie de plusieurs familles québécoises en situation de pauvreté et le nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours a diminué de 6,1 p. 100 entre 2003 et 2007. C'est particulièrement le cas des prestataires sans contraintes à l'emploi, des jeunes âgés de moins de 25 ans, des familles avec enfants et des femmes. Le Québec entend inscrire, dans son second plan, de nouvelles cibles d'actions, notamment pour les personnes seules qui n'ont pas autant bénéficié des améliorations observées au cours des dernières années.

La violence faite aux femmes et aux enfants

Le Canada préconise une approche multidisciplinaire, multisectorielle et concertée de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. Cette approche comprend un ensemble de mesures législative et non législative conçues pour prévenir et réduire l'étendue de la violence à l'égard des femmes, pour aider celles qui en sont victimes et pour tenir les auteurs responsables. Les contributions importantes à la lutte contre la violence faite aux femmes comprennent les mesures suivantes :

- En 2007, les programmes, les services et l'aide financière à l'intention des victimes d'actes criminels ont bénéficié d'un investissement de 52 millions de dollars, étalé sur quatre ans, lequel a permis aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'attaquer de nouveaux problèmes auxquels se butent les victimes d'actes criminels au pays;
- En juin 2008, le gouvernement fédéral a annoncé l'attribution d'une somme de 13 millions de dollars pour une campagne nationale de sensibilisation à l'intention des aînés et du public canadien en général pour les aider à mieux repérer les signes de maltraitance des personnes âgées, de même qu'à mettre au point des outils d'information afin d'aider celles et ceux qui œuvrent en première ligne à composer avec les incidents de cette nature²⁰;
- En 2007, un financement de 7,3 millions de dollars a été attribué au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement du Canada. Ce programme finance la réparation et l'amélioration des refuges existants qui accueillent les femmes, les enfants et les jeunes ayant été victimes de violence familiale, ainsi que la construction de nouveaux refuges et de maisons de transition au besoin;
- Toujours en 2007, un financement additionnel a été attribué au programme Nouveaux Horizons pour les aînés, un programme de financement qui aide notamment les organismes sans but lucratif à mettre au point des projets

²⁰ Ressources humaines et Développement social Canada, « Le gouvernement du Canada prend des mesures pour lutter contre les mauvais traitements envers les aînés », communiqué [en ligne : <http://news.gc.ca/web/view/fr/index.jsp?articleid=405179>], 2008.

nationaux ou régionaux de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux adultes âgés²¹.

Le gouvernement du Canada poursuit activement sa lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, qui demeure une priorité. Au cours des trois dernières années, nous avons apporté plusieurs changements au *Code criminel* afin de renforcer la lutte contre l'exploitation sexuelle des jeunes et d'autres personnes vulnérables. Nous avons notamment :

- modifié l'infraction d'exploitation sexuelle pour accroître la protection accordée aux jeunes en laissant aux tribunaux le soin de définir ce qui constitue un rapport d'exploitation avec une jeune personne;
- haussé l'âge du consentement sexuel à 16 ans pour mieux protéger les jeunes contre la prédation sexuelle d'adultes;
- renforcé les pénalités imposées à quiconque utilise Internet pour communiquer avec un enfant dans le but de le corrompre ou de faciliter la perpétration d'une infraction de nature sexuelle contre cet enfant.

Traite des personnes

Le Canada est également déterminé à lutter contre la traite nationale et internationale des femmes et des jeunes filles. Les modifications au *Code criminel* du Canada qui sont entrées en vigueur en novembre 2005 ont créé trois nouvelles infractions punissables par mise en accusation qui portent précisément sur la traite de personnes. Elles reposent sur des infractions déjà prévues au *Code criminel*, invoquées avec succès par le passé en cas de traite, ainsi que sur l'infraction de traite de personnes inscrite dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Il convient de signaler que la première condamnation aux termes de ces nouvelles infractions est survenue plus tôt cette année.

Afin de soutenir la mise en œuvre des modifications apportées au Code et de répondre aux enjeux connexes, y compris de satisfaire efficacement aux besoins des victimes, des partenaires fédéraux ont collaboré avec les forces policières de plusieurs municipalités pour dispenser une formation aux personnes chargées de faire observer les lois en première ligne et à d'autres intervenantes et intervenants du système de justice pénale. La formation avait notamment pour but de sensibiliser les participantes et participants aux besoins particuliers des femmes autochtones qui entrent en contact avec le système judiciaire après avoir été victimes de la traite.

En mai 2006, nous avons introduit des mesures pour mieux répondre aux besoins particuliers des ressortissantes et ressortissants étrangers qui sont victimes de la traite au Canada. Ces mesures donnent aux agentes et agents de l'immigration le pouvoir de délivrer des permis de résidence temporaire aux victimes. En 2007, la durée du permis a

²¹ Ressources humaines et Développement social Canada, « Le gouvernement du Canada présente de nouveaux fonds offerts dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés », communiqué [en ligne : <http://news.gc.ca/web/view/fr/index.jsp?articleid=358709>], 2007.

été prolongée de 120 à 180 jours. Les victimes peuvent bénéficier des prestations du Programme fédéral de services de santé provisoires, ce qui comprend l'accès à des traitements médicaux et à des services d'orientation, et celles qui obtiennent un permis de résidence temporaire peuvent désormais demander sans frais un permis de travail.

Femmes autochtones

Le Canada reste bien résolu à travailler de concert avec les femmes autochtones pour améliorer concrètement la qualité de vie des peuples autochtones — les Premières nations, le peuple inuit et la nation métisse — et pour faire en sorte que ces femmes, leurs enfants et leur famille puissent prendre leur destinée en main et se sentir en sécurité. Des progrès remarquables ont été réalisés au cours des dernières années, des progrès qui sont le résultat d'une véritable collaboration entre des organismes et gouvernements autochtones et le gouvernement fédéral du Canada.

Le gouvernement fédéral collabore aussi avec les gouvernements des provinces et des territoires à résoudre les problèmes qui touchent les femmes autochtones, notamment à travers les sommets nationaux des femmes autochtones, tenus en 2007 et 2008. Ces deux sommets historiques, qui ont réuni les femmes autochtones, les chefs des gouvernements et des fonctionnaires, ont permis d'examiner les difficultés auxquelles se butent les femmes autochtones au Canada et donné lieu à une série de recommandations à l'intention des gouvernements. Ces recommandations ont guidé les mesures prises au cours de la dernière année, y compris les décisions relatives au financement d'initiatives visant des domaines cibles.

Le gouvernement fédéral a aussi collaboré avec des femmes et des organismes autochtones à la mise sur pied et à l'amélioration de services et de programmes de prévention de la violence familiale dans les réserves. Il en a résulté un ferme engagement financier ainsi que la création de cinq nouveaux refuges.

La réconciliation et le partenariat renouvelé avec les peuples autochtones sont un autre aspect important de ce travail. Le 11 juin 2008, le gouvernement du Canada a posé un geste historique en présentant, au nom de l'ensemble des Canadiennes et Canadiens, des excuses officielles aux anciens élèves des pensionnats indiens, y compris les femmes autochtones. Il reconnaissait ainsi la souffrance que les pensionnats ont causée aux élèves et à leur famille, ainsi que les effets qu'ils continuent d'avoir sur la culture, le patrimoine et les collectivités autochtones.

Les excuses du gouvernement sont un pas important vers l'établissement de nouveaux rapports entre les Autochtones et le reste de la population canadienne, tout comme la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, qui prévoit l'indemnisation des anciennes élèves et anciens élèves des pensionnats indiens administrés par l'Église ou le gouvernement. Jusqu'ici, 64 000 personnes ont obtenu une indemnité en vertu de cette Convention.

Les excuses et la convention, conjuguées à la création de la Commission de vérité et de réconciliation, démontrent bien la volonté du gouvernement du Canada de s'acquitter en toute justice des obligations découlant du passé pour atteindre, aujourd'hui comme demain, les objectifs communs qui nous sommes fixés.

La récente abrogation de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* est un autre exemple des efforts fournis pour répondre aux besoins des Autochtones, en particulier les femmes. Cet article empêchait les membres des Premières nations vivant ou travaillant dans les réserves de porter plainte pour la discrimination découlant de mesures ou de décisions adoptées aux termes de la *Loi sur les Indiens*.

La Commission canadienne des droits de la personne a applaudi cette mesure et elle a annoncé du même souffle sa volonté de travailler en étroite collaboration avec les organismes autochtones et avec le gouvernement du Canada à la conception et à l'édification d'un régime de protection des droits de la personne qui tienne compte des lois traditionnelles et des diverses cultures des Autochtones.

Les enfants et les familles

Le Canada est conscient de la précieuse contribution de ses aidantes et aidants naturels — surtout ses aidantes, puisqu'elles sont plus nombreuses que les aidants. Dans les deux dernières années, le gouvernement du Canada a élargi l'accès aux prestations de compassion, offertes dans le cadre de l'assurance-emploi; il a aidé les parents qui s'occupent d'enfants handicapés en instaurant un régime enregistré d'épargne-invalidité; il a haussé le montant de la prestation pour enfants handicapés; enfin, il a allongé la liste des dépenses qui peuvent donner droit à un crédit d'impôt pour frais médicaux.

Le Canada reconnaît que les familles sont les piliers de la société et que la garde des enfants constitue une priorité pour les familles canadiennes. Le Canada a instauré en 2006 son Plan universel sur la garde d'enfants. Ce Plan comporte deux éléments clés, conçus pour offrir aux parents un choix en matière de garde des enfants et, ainsi, les aider à concilier le travail et la famille : la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui procure une aide de 100 \$ par mois pour chaque enfant de moins de six ans, est le premier de ces éléments; le second, ce sont les nouvelles mesures adoptées pour soutenir la création de places en garderie, y compris un transfert de 250 millions de dollars par année aux provinces et aux territoires.

Cette aide s'ajoute à une série de mesures fiscales et d'investissements visant à tenir compte des coûts de l'éducation des enfants. En tout, le gouvernement du Canada versera 5,8 milliards de dollars en 2008-2009 à l'appui de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, sous forme de transferts aux provinces et aux territoires, de dépenses directes et de mesures fiscales à l'intention des familles.

Santé et mieux-être

La santé et le mieux-être des femmes sont également des priorités pour le Canada. Dans ce pays, les femmes ont un accès égal aux soins de santé. Le programme

d'assurance-santé canadien, appelé « assurance maladie », est conçu pour faire en sorte que l'ensemble de la population — femmes, hommes et enfants — ait un accès raisonnable aux services hospitaliers et médicaux nécessaires sans avoir à déboursier directement pour ces services. Plutôt que d'avoir un régime unique, couvrant l'ensemble de son territoire, le Canada a mis sur pied un programme national regroupant les treize régimes d'assurance maladie provinciaux et territoriaux; quoique distincts, ceux-ci sont interreliés et partagent certaines caractéristiques et normes de protection de base.

La *Loi canadienne sur la santé*, qui est la loi fédérale en matière d'assurance maladie, encadre le programme. En vertu du critère d'universalité, toutes les résidentes et tous les résidents assurés d'une province ou d'un territoire ont droit aux services de santé assurés qui sont offerts par le régime d'assurance maladie provincial ou territorial, selon des modalités uniformes.

Santé Canada finance aussi certains programmes destinés expressément aux femmes. Par exemple, le Programme canadien de nutrition prénatale fournit un financement à long terme à des groupes communautaires pour l'élaboration ou l'amélioration de programmes à l'intention des femmes enceintes qui sont vulnérables. Par une approche axée sur le développement communautaire, il vise à réduire la fréquence des insuffisances pondérales à la naissance, à améliorer la santé de l'enfant et de la mère et à encourager l'allaitement au sein.

Dans le budget de 2006, le gouvernement du Canada a prévu 300 millions de dollars, jusqu'à 2010, afin d'aider les provinces et les territoires à mettre en place des programmes de vaccination contre le virus du papillome humain (VPH). L'utilisation du vaccin est approuvée au Canada pour les filles et les jeunes femmes de 9 à 26 ans, pour les protéger contre quatre des types de VPH les plus répandus.

La santé et le mieux-être des femmes sont également prioritaires pour le Canada. Depuis mai 2006, le Canada participe activement aux travaux du Comité de l'Organisation mondiale de la santé pour la mise au point d'un plan d'action rattaché à la stratégie mondiale de prévention et de contrôle des infections transmises sexuellement. À ce titre, le Canada a réaffirmé sa volonté de mobiliser des fonds et de promouvoir la réaffectation de ressources afin d'élargir l'accès à des services complets, et de grande qualité, de gestion et de diagnostic des infections transmises sexuellement, de traitement et de soutien.

En 2006, le Canada a aussi participé à l'élaboration de la Déclaration du millénaire pour la santé-sexualité, de concert avec l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la santé. Dans cette déclaration, le Canada a réaffirmé son adhésion aux Objectifs du Millénaire pour le développement, c'est-à-dire qu'il s'est engagé à : 1) reconnaître, faire valoir et protéger les droits sexuels des femmes et des hommes; 2) faire avancer l'équité et l'égalité entre les sexes; 3) assurer un accès universel à une information et à une éducation sexuelles complètes; et 4) faire en sorte que les programmes de santé génésique reconnaissent le caractère fondamental de la

santé sexuelle.

Prévenir l'acquisition et la transmission de nouvelles infections au VIH est un autre élément central. Cela comprend la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Des tests de dépistage volontaire du VIH sont maintenant disponibles dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada, et font partie intégrante du programme complet de soins prénataux. Au Canada, la proportion de femmes enceintes séropositives qui ont reçu un traitement antirétroviral, afin de prévenir la transmission de la maladie à leur enfant, a progressivement augmenté, passant de 60 p. 100 en 1997 à 89 p. 100 en 2006. Pendant la même période, le taux d'infection des nourrissons exposés au VIH pendant la période périnatale au Canada est passé de 22 p. 100 en 1997 à 3 p. 100 en 2006. La réduction du taux de transmission de la mère à l'enfant pourrait être attribuable à l'approche intégrée de prévention du VIH utilisée au Canada.

La participation des femmes au pouvoir et aux processus démocratiques

Le gouvernement du Canada a mis sur pied divers partenariats et projets visant à inciter les femmes et les filles à occuper des postes de responsabilité. Par exemple, il sera l'hôte du forum Mondes de femmes 2011. Ce forum mondial, qui a lieu tous les trois ans sur un continent différent, met les femmes en réseau en présentant des recherches portant sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et des recherches interdisciplinaires. En vue de cet événement, le projet Les femmes se préparent au forum établira des réseaux régionaux de juillet 2008 à mars 2011. Ces réseaux mettront en contact des femmes d'horizons divers de partout au pays et les prépareront à jouer un rôle de direction.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique soutient les femmes d'affaires en accordant des crédits à la Newfoundland and Labrador Organization of Women Entrepreneurs pour la réalisation du programme Conseils aux entreprises et services à la collectivité de l'Initiative Femmes en affaires. Cette mesure contribue à faire en sorte que les entrepreneures du Canada atlantique bénéficient de la préparation nécessaire pour faire de l'exportation.

Condition féminine Canada a collaboré avec un large éventail de partenaires afin de soutenir les initiatives destinées à accroître la représentation des femmes dans les postes de responsabilité et de direction, et ce, à tous les échelons. Grâce à de la formation et à du mentorat, des femmes et des filles résidant partout au pays, y compris dans des collectivités marginalisées, ont amélioré leurs compétences en leadership, connaissent mieux les possibilités existantes d'occuper des postes de responsabilité et ont une meilleure connaissance des institutions politiques municipales, provinciales et fédérales. D'autres projets ont visé principalement à accroître l'autonomie et l'indépendance financière des femmes. Par l'intermédiaire du Fonds communautaire pour les femmes et du Fonds de partenariat pour les femmes de Condition féminine Canada, on a financé des initiatives visant le développement des compétences en direction. En voici des exemples :

- projet Expériences – partenariat pluriannuel; vise à inciter les filles à participer activement à la vie citoyenne et aux institutions démocratiques, à tous les niveaux;

- programme Osez vous lancer – mis sur pied de concert avec l’organisme À voix égales; vise à promouvoir la participation des femmes autochtones aux institutions démocratiques;
- Leadership Empowerment Activism Program (LEAP) [Leadership en matière d’activisme et d’autonomisation] – mis sur pied par l’organisme Vancouver Status of Women;
- deux projets du Nouveau-Brunswick visant à favoriser l’autonomie financière des femmes et la participation des femmes au développement d’un plan d’action global pour la collectivité acadienne;
- école d’été Femmes et démocratie – organisée par le Centre de développement femmes et gouvernance en collaboration avec le gouvernement du Québec; offre chaque année à 40 femmes une formation sur les institutions politiques municipales, provinciales et fédérales;
- projet de développement des femmes de l’organisme Nishnawbe Aski Nation – initiative de développement du leadership; vise à donner aux femmes membres de cet organisme les moyens d’intervenir comme agentes de changement social pour que les collectivités soient plus fortes et plus saines;
- Aboriginal Women’s Leadership Initiative [Initiative de développement du leadership à l’intention des femmes autochtones] – mise sur pied par l’Aboriginal Leadership Institute; assure aux femmes des Premières nations une formation leur permettant d’accroître leurs qualités de chef et leur connaissance de la gouvernance, du développement communautaire et de la politique;
- projet Aboriginal Women on the Verge of Rising (Kiskat-pukuwit): Breaking Barriers, Building Strong Minds [*Nouvel essor des femmes autochtones (Kiskat-pukuwit) - Élimination des obstacles et renforcement de la détermination*] – mis sur pied par le Newfoundland Aboriginal Women’s Network; donne aux femmes autochtones l’occasion d’acquérir des compétences en leadership à l’échelon communautaire;
- projet L’équité hommes-femmes en politique, un défi pour les filles – mis sur pied par l’Association des femmes diplômées des universités – Québec; réunit des étudiantes à l’Université Laval (Québec) pour leur faire comprendre l’importance d’une représentation équitable des femmes en politique.
- projet Compétences et soutien : mentorat et formation pour les jeunes femmes des collectivités marginalisées partout au Canada – mis sur pied par Filles d’Action/ POWER Camp National.

Arrangements institutionnels

Bien que chacun des ministères et organismes fédéraux soit responsable de l'égalité entre les sexes, Condition féminine Canada est le principal organisme de coordination de la promotion des femmes à l'échelon fédéral. Condition féminine Canada fait progresser l'égalité des sexes par les moyens suivants : 1) la prestation de conseils en matière de politiques et d'expertise sur des questions concernant l'égalité, tant au Canada qu'à l'étranger; 2) le *Programme de promotion de la femme*, lequel finance des initiatives qui appuient des projets communautaires aux niveaux local, régional et national et subventionne des projets réalisés en collaboration avec des ministères ou d'autres organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé et des organismes non gouvernementaux, dans le but d'éliminer des obstacles systémiques; 3) la promotion de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) et la consolidation des capacités organisationnelles en matière d'égalité entre les sexes.

Un grand nombre de ministères clés disposent de politiques et de centres de liaison pour l'ACS (p. ex., c'est le cas de Santé Canada, d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, de l'Agence canadienne de développement international, d'Affaires indiennes et du Nord Canada ainsi que de Citoyenneté et Immigration Canada), lesquels positionnent Condition féminine Canada comme la pierre angulaire fédérale de la promotion de l'égalité entre les sexes.

Un autre élément clé de la promotion de l'égalité entre les sexes est le Programme des droits de la personne du ministère du Patrimoine canadien, lequel coordonne avec les provinces et les territoires la production des rapports à présenter en vertu de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* des Nations Unies. En outre, le ministère de la Justice fournit des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux au sujet de la conformité de leurs programmes, politiques et mesures législatives à la *Charte canadienne des droits et libertés*, laquelle enchâsse l'égalité entre les femmes et les hommes dans la constitution, et au sujet de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui interdit la discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi, tout comme dans la prestation des services réglementés par le gouvernement fédéral.

Toutes les provinces et tous les territoires ont leur propre bureau de la promotion des femmes. Ces bureaux relèvent d'une ou d'un ministre provincial ou territorial responsable de la condition féminine. Les ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine jouent un important rôle moteur dans la promotion de l'égalité des sexes au Canada. Ces ministres se réunissent chaque année depuis 1982.

L'approche globale du gouvernement du Canada en matière d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes repose sur l'ACS. Celle-ci appuie la démarche d'intégration du Canada. Le pays a d'ailleurs fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de l'ACS, notamment en ce qui a trait à la responsabilisation envers sa pratique. L'engagement du Canada à l'égard de l'ACS part du principe que la responsabilité en est partagée entre Condition féminine Canada, qui a pour fonction de

renforcer les capacités en la matière, et les ministères individuels, qui doivent appliquer l'ACS à ses propres initiatives.

Condition féminine Canada collabore avec les organismes centraux afin d'intégrer l'ACS aux structures et aux mécanismes de reddition de comptes du gouvernement. Par exemple, le ministère des Finances applique les principes de l'ACS aux mesures inscrites au budget national, lorsque les données le permettent. Dans les présentations au Conseil du Trésor du Canada, en vue de l'obtention des fonds destinés aux programmes, ainsi que dans les mémoires au Cabinet, on doit maintenant démontrer qu'une ACS a été menée dans le cadre du processus analytique de l'initiative en question.

Pour donner suite à un récent rapport de la vérificatrice générale du Canada concernant l'utilisation de l'ACS dans les processus gouvernementaux, Condition féminine Canada, appuyé par le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor, renforcera la capacité des ministères et des organismes fédéraux à s'acquitter de leurs engagements en matière d'ACS, c'est-à-dire qu'il veillera à communiquer et à éclaircir les circonstances qui appellent une ACS. Les ministères et les organismes seront tenus de documenter les méthodes d'analyse qu'ils ont utilisées afin de déterminer les répercussions de leurs mesures législatives, politiques et programmes sur chacun des sexes pendant l'élaboration de ces mesures, politiques et programmes. Ils devront aussi documenter la mise en œuvre de leur cadre d'ACS et rendre compte annuellement de leurs constatations à Condition féminine Canada.

Ces structures et ces mécanismes de reddition de comptes aideront le gouvernement du Canada à suivre l'évolution de la situation des femmes et des hommes.

Conclusion

Ces exemples des politiques et des programmes canadiens en vigueur qui touchent les femmes et leur famille visent à montrer l'engagement canadien continu envers la protection des droits des femmes.

Nous travaillons non seulement à l'échelle du pays afin d'éliminer les obstacles systémiques, mais nous collaborons aussi avec d'autres pays afin de partager des pratiques exemplaires — en particulier en matière d'ACS — et de défendre l'égalité pour *toutes* les femmes. Le Canada continue de souscrire fermement à la *Déclaration* et au *Programme d'action de Beijing* et des *textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000)*. Ces normes internationales constituent un point de repère constant pour la protection des droits des femmes. Le Canada appuie sans réserve les travaux des organes chargés de surveiller l'application des traités des Nations Unies, dont ce comité, qu'il considère comme des mécanismes clés de la structure internationale de promotion et de protection des droits de la personne.

Le Canada appuie également avec force conviction les objectifs du Millénaire pour le développement et il se fait le champion du troisième de ces objectifs, qui vise l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Cet objectif représente à nos yeux un but

en soi et une étape fondamentale de la réalisation de tous les autres objectifs du Millénaire. Dans le cadre de la Coalition d'action mondiale, le Canada réaffirme son engagement à l'égard des femmes du monde entier.

Le Canada reste déterminé à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes, de même qu'à abolir les entraves à l'entière participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du pays. Nous sommes fiers des progrès accomplis dans les dernières années, et nous entendons bien poursuivre dans la même voie.